



École Montcalm
8800, 12^e Avenue
Montréal (Québec) H1Z 3J3
Téléphone : (514) 596-5330

Conseil d'établissement 20 octobre 2025
Procès-verbal
18h30

Membres Présents

Madame Désy
Madame Domingue-Lanoue
Madame Karine Jean-Bart
Monsieur Jean-Philippe
Madame Simoneau
Madame Fortin
Madame Michel
Madame Khadija
Monsieur Daly

1. Ouverture de la réunion/vérification du quorum

Nous avons le quorum à 18h34.
Madame Simoneau déclare la réunion ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Daly fait la lecture de l'ordre du jour et propose son adoption.
Proposé par M. Jean-Philippe et secondé par Mélissa Domingue-Lanoue.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2025

Le procès-verbal a été transmis aux membres du CÉ le 17 octobre 2025. Aucune demande de modification n'a été demandée.

Madame Simoneau propose l'adoption officielle du procès-verbal de la rencontre du 2 juin 2025 avec dispense de lecture, secondé par M. Jean-Philippe.

4. Élection des officiers (président, vice-président, secrétaire)

M. Daly présente les rôles principaux de la présidence

- Veiller au bon fonctionnement du conseil d'établissement en s'assurant de maintenir de bonnes relations, tant avec la direction de l'école qu'avec l'ensemble des membres du C.E.

- Transmettre les communications entre le conseil d'établissement, la direction de l'école et les parents.
- Assurer la collaboration et le respect entre les membres lors des séances du conseil.
- Aider la direction d'école à la préparation des séances et de son ordre du jour.
- Animer les rencontres des conseils d'établissement
- Communiquer avec les substituts, si nécessaire.

M. Daly présente le rôle de la vice-présidence :

- Remplacer la présidence en cas d'absences

M. Daly présente le rôle de secrétaire

- Effectuer le compte-rendu de la rencontre du Conseil d'établissement
- Transmettre le document à la direction
- Respecter le format de base
- Avoir des aptitudes pour synthétiser les informations transmises, traduire les propos tenus avec justesse et précision, ainsi que maîtriser les conventions entourant la langue française (orthographe, structure de phrases).

M. Daly propose un fonctionnement pour l'élection de chacun des postes.

- M. Daly propose une élection à main levée.
- Pour chacun des postes, on peut proposer un membre du CÉ ou se proposer soi-même.

Poste de président

M. Jean-Philippe se propose

Mme Michel appuie la proposition

M. Jean-Philippe est élu à l'unanimité.

Poste de vice-président

Madame Simoneau se propose

Madame Mélissa appuie la proposition

Madame Simoneau est élue à l'unanimité.

Poste de secrétaire

Mme Karine se propose

Madame Mélissa appuie la proposition

Madame Karine Jean-Bart est élue à l'unanimité.

5. Règles de régie interne et calendrier des séances

Règles de régie interne

Dépôt des règles de régies interne de 2025-2026. La direction effectue une lecture des règles de régie interne de l'école Montcalm.

Madame Simoneau propose l'adoption des règles de régies interne 2025-2026.
Madame Michel seconde.

Adopté à l'unanimité (201025-01)

Calendrier de séances

M. Daly propose les lundis pour tenir les réunions. Les rencontres auront lieu à 18h30 dans le salon du personnel.

- Lundi 20 octobre
- Lundi 8 décembre
- Lundi 9 février
- Lundi 13 avril
- Lundi 1er juin

6. Transmission des comptes-rendus aux parents

Le procès-verbal sera envoyé aux membres du CÉ au plus tard 5 jours après la date de la rencontre. Les membres ont 5 jours pour indiquer ou transmettre leurs modifications à la direction de l'école. À la suite de l'approbation de l'ensemble des membres, il sera transmis à l'ensemble des parents par courriel ou en pièce jointe à l'Info-Parents. De plus, il sera déposé sur le site web de l'école.

7. Parole au public

La direction invite les membres parents du CÉ à trouver un moyen pour inviter les parents à assister aux rencontres du conseil d'établissement.

8. Points d'informations

- Projet éducatif

La direction rappelle aux membres du CÉ l'objectif et les moyens ciblés dans le projet éducatif. Les étapes à venir sont aussi présentées aux parents du CÉ.

- Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

L'objectif ciblé porte sur les insultes verbales entre élèves. Le comité a été mis en place et la première rencontre se tiendra d'ici la fin du mois d'octobre.

Le nouveau plan de lutte sera présenté aux membres du CÉ lors de la rencontre du mois de décembre 2025.

Organisation scolaire et services aux élèves

- 3 orthopédagogues
 - 2 TES
 - 1 psychoéducatrice à 4 jours par semaine. 1 psychoéducateur à 2 jours par semaine
 - 1 infirmière, 1 journée par semaine
 - Le poste en orthophonie à 3 jours n'est pas comblé.
 - Le poste en soutien linguistique à 4 jours n'est pas comblé
 - Le poste en éducation physique à 50% n'est pas comblé. Nous sommes toujours à la recherche d'un spécialiste pour ce poste.
 - L'école Montcalm fait partie d'un projet pilote d'une communauté du quartier St-Michel. Nous avons accès à 1 ergothérapeute, 1 psychologue et 1 orthophoniste pour soutenir l'école avec dossiers d'élèves nécessitant une plus grande mobilisation.
-
- Déclaration de clientèle

Le 30 septembre 2025, l'école Montcalm a déclaré 315 élèves. Nous avons 14 élèves de moins que la déclaration du 30 septembre 2024. Nous constatons plusieurs déménagements des familles à l'extérieur de l'île de Montréal particulièrement dans les régions.

- Fête de la rentrée

La fête de la rentrée a eu lieu le 4 septembre dernier sous le thème d'une fête de plage. Jeux gonflables, mousse, jeux de sable, jus et Mr. Freeze pour nos élèves. La direction remercie le comité organisateur, les parents bénévoles qui sont venus aider en grand nombre et le CÉ.

- Cross-Country

Le 9 octobre dernier a eu lieu le traditionnel Cross-Country au parc Champdoré. Ce fut un événement rassembleur et un défi pour nos élèves. La direction remercie Mme Mélanie, spécialiste en éducation physique pour l'organisation de cette course. Elle remercie aussi l'équipe-école pour son engagement et sa participation.

- Chantier de l'école, toilettes, cour d'école et mobilier pour les élèves.

Le chantier est toujours en cours. On nous annonce qu'il devrait être complété d'ici la fin de l'année scolaire 2025. La direction émet certaines réserves à cet effet.

Des enjeux de sécurité ont été rapportés par la direction au chargé de projet et au CSSDM la semaine dernière : camion sur la cour à l'heure d'arrivée des élèves ou porte laissée ouverte. Un inspecteur en santé et sécurité des usagers sera présent à l'école à partir du lundi 20 octobre, de 7 h 30 à 10 h 00. Advenant la présence de non-conformités, celles-ci seront corrigées immédiatement et sans délai.

Un panneau d'intimité a été installé dans la toilette sud de l'école. Cela répond partiellement à la demande de la direction. Cependant, dans le contexte budgétaire actuel, le CSSDM a fait ce qu'elle est en mesure de faire actuellement. Il n'y aura pas de réfections autres dans les toilettes. La direction doute que les travaux prévus pour 2027-2028 soient effectués comme prévu.

La direction effectue aussi le même constat pour la cour de l'école. Des travaux sont prévus en 2027-2028 pour la réfection de la cour. Par contre, des enjeux de sécurité ont été transmis au CSSDM. La direction se questionne sur des possibles représentations à effectuer par les parents et l'équipe-école.

Finalement, certains pupitres d'élèves sont en mauvais état. Nous recevrons 24 nouveaux pupitres, alors que le besoin est plus élevé. La direction effectue des recherches afin de voir ce qu'il est possible de faire pour remédier à la situation.

- Activités parascolaires

Une activité de basketball offerte par les Monarques de Montréal débutera mardi le 21 octobre avec une semaine de retard.

- Bénévoles

La direction souhaite qu'un membre parent du CÉ soit responsable de la gestion des bénévoles à l'école. Madame Fortin offre son aide et une réunion se tiendra avec M.Daly afin de déterminer son rôle.

9. Points d'adoption

- Budget annuel de l'établissement

La direction présente le budget 2025-2026.

Est-ce que le CÉ adopte le budget présenté par la direction le 20 octobre 2025 ?

M. Jean-Philippe propose l'adoption.

Madame Michel seconde.

Budget adopté à l'unanimité (201025-02)

- Budget du CÉ

400\$ est dédié au frais de fonctionnement du CÉ : achat de collations, café, souper au dernier CÉ. La direction consulte les membres sur cette ventilation budgétaire.

Les membres du CÉ décide d'utiliser les fonds pour un souper de fin d'année.

Madame Domingue propose.

Madame Simoneau seconde.

Adopté à l'unanimité (201025-03)

400\$ est dédié à de la formation pour les membres du CÉ. La direction consulte les membres sur cette ventilation budgétaire. Madame Michel va consulter le comité de parents. À suivre...au prochain CÉ.

- Acte d'établissement et PTRDI

Le CSSDM doit établir chaque année un plan triennal de répartitions et de destinations des immeubles en vertu de la Loi sur l'instruction publique. Le CÉ doit valider l'ensemble des informations de chaque acte d'établissement.

Le CÉ approuve et soumet en ligne l'acte d'établissement, ainsi que la consultation du PTRDI.

10. Points d'approbation

- Sorties éducatives

Durant l'année scolaire, des sorties éducatives provenant du programme de l'école montréalaise peuvent être offertes aux classes qui s'inscrivent. Les classes choisies le sont par tirage au sort. Ce sont des activités gratuites qui se déroulent sur l'île de Montréal et qui ne sont pas payées par les programmes de l'école que sont Jeunes publics et sorties culturelles.

La direction souhaite que ces sorties éducatives soient approuvées sans avoir à attendre les 4 autres CÉ à venir. La direction doit s'assurer de valider qu'elles sont en lien avec le programme de formation et les disciplines scolaires.

M. Jean-Philippe propose que les sorties éducatives soient préapprouvées sans attendre les 4 autres CÉ.
Mme Simoneau seconde.

Approuvé à l'unanimité (201025-03)

- Règlement entourant les cellulaires et le vouvoiement

Pour donner suite aux nouvelles règles de conduite au primaire, la direction de l'école doit élaborer une proposition à soumettre au CÉ concernant les cellulaires. Cette proposition devra contenir les natures de l'interdiction, les personnes concernées, les sanctions, le type d'appareil, etc.

Cette proposition se fera avec des membres du personnel qui font partie d'un comité de consultation au sein de l'école. Consultation se fera auprès du CPEPE en date du 2 décembre 2025.

Ces règles devront être ajoutées à notre code de vie, communiquées aux élèves et par la suite aux parents.

Cette proposition sera déposée lors du CÉ du mois de décembre.

En janvier 2026, de nouvelles règles de conduites devront être prescrites aux élèves afin d'adopter un comportement empreint de civisme dont le vouvoiement. La même procédure que celle nommée pour les cellulaires sera appliquée.

Est-ce que les membres du CÉ sont en accord avec cette procédure ?

Approuvée à l'unanimité (20102025-4)

- Contenu obligatoire du MEQ

Les CSS doivent fournir des données au MEQ au regard de la planification des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP) et dans le développement des compétences personnelles et sociales.

La planification doit être approuvée par le CÉ.

La direction présente la planification déposée. Est-ce que le CÉ approuve les planifications déposées par les équipes enseignantes pour ces contenus obligatoires ?

Approuvé à l'unanimité (20102025-5)

11. Parole au personnel

Il n'y a pas de prise de parole.

12. Parole au service de garde

La direction évoque la mise en place du développement d'une plateforme éducative au service de garde durant l'année scolaire 2025-2026.

13. Parole à la déléguée du comité de parents

Mme Michel a participé à deux rencontres qui portaient davantage sur des aspects plus légaux du comité de parents.

14. Parole aux parents

Il n'y a pas de prise de parole.

15. Parole aux membres de la communauté

Nous n'avons pas de membres de la communauté à notre CÉ.

16. Varia

17. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h16.

Eric Daly
Directeur

Hubert Jean-Philippe
Président du CÉ